

Le Directeur

La Défense, le 04 JUL. 2017

DECISION

Le directeur du bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre,

Vu le code des transports et notamment les articles L. 1621-1 à L. 1622-2 et R. 1621-1 à R. 1621-26 relatifs, en particulier, à l'enquête technique après un accident ou un incident de transport terrestre ;

Vu la décision en date du 15 novembre 2016 d'ouverture d'une enquête technique concernant la collision impliquant un autocar de transport scolaire et un poids lourd survenue le 14 novembre 2016 sur la route nationale n° 25 à hauteur de la commune de Bavincourt en direction de la commune d'Arbret dans le Pas-de-Calais (62) ;

Considérant que les causes et circonstances de l'accident sont clairement établies ;

Considérant que les analyses n'ont pas identifié de facteurs susceptibles de donner lieu à des recommandations préventives spécifiques ;

décide

Article 1 : L'enquête technique ouverte le 15 novembre 2015, concernant la collision impliquant un autocar de transport scolaire et un poids lourd survenue le 14 novembre 2016 sur la route nationale n° 25 à hauteur de Bavincourt (62) en direction de la commune d'Arbret, est close.

Article 2 : Une fiche synthétique résumant les conclusions des investigations menées et tenant lieu de rapport est mise en ligne sur le site Internet du BEA-TT



Jean PANHALEUX